

## COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27  
Fax : 03-87-75-68-71

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2013**

#### **1) FUSION VAL SAINT PIERRE – METZ METROPOLE ZONE D'ACTIVITE DE PELTRE**

Le Conseil Municipal a décidé de l'extension du groupe de compétences obligatoires des statuts en déclarant d'intérêt communautaire la Zone Artisanale de PELTRE et en modifiant en conséquence les statuts comme suit :

"II. COMPETENCES OBLIGATOIRES – 2<sup>ème</sup> groupe – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – 1. Création, aménagement, gestion et entretien de toutes les nouvelles zones d'activité économique : industrielles, artisanales, tertiaires et commerciales ainsi que la Zone Artisanale de PELTRE"

Il a décidé de demander à Monsieur le Préfet de la Moselle de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

#### **2) FUSION VAL SAINT PIERRE – METZ METROPOLE TRANSFERT AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2014 DE LA COMPETENCE "ASSAINISSEMENT" A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION METZ METROPOLE**

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le transfert de la compétence Assainissement à l'établissement public "Metz Métropole" issu de la fusion entre la Communauté d'Agglomération Metz Métropole et la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### **3) FUSION VAL SAINT PIERRE – METZ METROPOLE MISE A DISPOSITION DES AGENTS TECHNIQUES DANS LE CADRE DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2014**

Le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre de la fusion avec Metz Métropole, de poursuivre le système actuel de collecte et de remboursement des frais de personnels et de véhicule induits par cette collecte d'objets encombrants effectuée les agents communaux de la Commune de Peltre.

.../...

**4) DECOUPAGE CANTONAL**

**AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DES CANTONS DU  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de découpage cantonal tel qu'il a été transmis par le Préfet de la Moselle.

**5) SOLLICITATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL SAINT PIERRE POUR  
L'OBTENTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

Le Conseil Municipal a décidé d'annuler la délibération prise en Conseil Municipal le 06 novembre 2013 tentant à obtenir une subvention de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre à hauteur de 15.017 € H.T.

Il accepte le nouveau montant de la subvention proposé par la Communes du Val Saint Pierre de 28.878 € H.T.

PELTRE, le 19 décembre 2013  
Le Maire,

Bernadette VELER